

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal convoqué par convocation du 13 novembre 2025, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie d'HAUTOT-SUR-MER, sous la présidence de Jean-Jacques BRUMENT, Maire.

Etaient Présents :

Mmes et MM – Jean-Jacques BRUMENT, Daniel DESCHAMPS, Laurence ARTAUD, Bernard LE FRANCOIS, Christine GODEFROY, Carole MAUVIARD, François BATOT, Cécile PELLERIN, Jocelyne HOUSARD, Jean-Pierre DAMAMME, Jérôme DODARD, Sébastien XAVIS, Clémence HOLLEMAERT, Sylvie PLOUARD, Gérard TELLIER, Bernard LOUART.

Etaient absents : Mélanie MAURIANGE, Géraldine FARIN, Michel BONNET

Pouvoirs : Mélanie MAURIANGE à Carole MAUVIARD
Géraldine FARIN à Laurence ARTAUD

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 18

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DAMAMME

Le compte rendu du conseil Municipal du 18 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE			
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL			
DELIBERATION N° 7 DU 15 JUIN 2020			
ARTICLES L2122-22 ET 2122-23 DU CGCT			
N°	DECISION	DATE / DUREE	OBSERVATIONS
N°2025-10	Location 69 Route de Dieppe Lisa PRIEUR Fleuriste	Bail de 23 mois	500€ HT / mois à compter du 15/11/2025 CM 19-11-2025
n°2025-11	Emprunt au Crédit Agricole au taux de 3,32% sur 120 mois	échéance trimestrielle de 14 740,94€	500 000 € CM 19-11-2025
n°2025-12	Remboursement Facture d'eau Locataire Adrien BLONDEL	Remboursement suite à une fuite dépannage chauffe-eau	103,67 € CM 19-11-2025

INVESTISSEMENT 2026 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Budget de l'exercice 2025 de la Commune d'HAUTOT SUR MER ;

Monsieur DESCHAMPS, Adjoint rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 2 006 830 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 501707 € ($< 25\% \times 2\,006\,830 \text{ €}$). **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

	BP 2025	BP 2026
		(< 25%)
Chapitre 20	81 000,00 €	20 250,00 €
Chapitre 21	600 505,00 €	150 126,00 €
Chapitre 23	1 325 325,00 €	331 331,00 €
TOTAL	2 006 830,00 €	501 707,00 €

Sur ce, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dès à présent, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, dans l'attente du vote du budget 2026.

EQUIPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES -ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE - VEHICULE ELECTRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu de leur vétusté (17 et 20 ans) il convient de procéder au remplacement de deux véhicules des services techniques par un véhicule utilitaire.

Il est proposé d'opter pour un véhicule électrique.

Monsieur le Maire fait état de la consultation réalisée auprès de l'entreprise FIAT PROFESSIONNEL et l'UGAP

Il indique que la meilleure proposition, correspondant le plus aux besoins des services techniques est celle de l'entreprise FIAT PROFESSIONNEL:

FIAT E-DOBLO SERIE2

Fourgon Taille M Moteur électrique 136ch

18 437.80 € TTC

Batterie 51 kWh Carte grise et immatriculation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'acquisition de ce véhicule et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du conseil Départemental de la Seine Maritime au taux de 40% s'agissant d'un véhicule électrique.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité
(2 abstentions)

- DECIDE de procéder à l'acquisition d'un véhicule FIAT E-DOBLO SERIE2 au prix de 18 437.80 € HT. Cette dépense sera inscrite au BP 2025.
- SOLLICITE une aide de 40% du Conseil Départemental de la Seine Maritime au titre de l'acquisition de matériel de voirie au titre de l'exercice 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

EQUIPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES - ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE - TRACTEUR ET FOURCHE - DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement du tracteur (18 ans) ainsi que de la fourche, le matériel actuel étant inadapté à l'utilisation de l'épareuse.

Monsieur le Maire fait état de la consultation réalisée auprès des entreprises EFL et AUBER avec la possibilité d'acquisition d'un matériel d'occasion. Les 3 propositions sont les suivantes :

EFL FORESTIER LEBLOND	Tracteur + chargeur	92 000€
	Reprise 12 000€	Solde 80 000€
ETS AUBER a.m.s	Tracteur + chargeur	88 500€
	Reprise 12 500€	Solde 76 000€
ETS AUBER a.m.s	Tracteur Occasion + chargeur	78 500€

Reprise 12 500€

Solde 66 000€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'acquisition d'un tracteur et d'un chargeur, les crédits seront inscrits au BP 2026 et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du conseil Départemental de la Seine Maritime au taux de 30% sur l'exercice 2026.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition d'un tracteur ainsi que d'un chargeur dans la limite de 92 000€ HT. Cette dépense sera inscrite au BP 2026.
- **SOLLICITE** une aide de 30% du Conseil Départemental de la Seine Maritime au titre de l'acquisition de matériel de voirie au titre de l'exercice 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

RELOCALISATION DU PARC DE JEUX CLAUDE TABESSE

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'intervention de Clémence HOLLEMAERT lors du dernier CM.

Une réunion a eu lieu avec M. FIDELIN maître d'œuvre, il est apparu que la relocalisation du parc Claude TABESSE derrière l'école maternelle était réalisable. Nous attendons l'avant-projet plus détaillé comprenant également l'aménagement d'un City Park en lieu et place du PEP (Plateau d'éducation physique)

S.D.E 76 - ADOPTION DE L'AVANT PROJET N° M7077 - ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DU PLESSIS ET CHEMIN DE LA CANARDERIE

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé EP-2025-0-76349-M7077-1-1-1 proposé par le Syndicat Départemental d'Energie SDE76, correspondant aux travaux d'éclairage public du secteur rue du plessis et chemin de la canarderie

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 42 804.00 € TTC avec une participation de la commune de 17 121 € TTC.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au Budget Primitif 2026 à hauteur de 17 121 € TTC
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

S.D.E 76 - ADOPTION DE L'AVANT PROJET N° M7078 - ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DE LA MAIRIE, CAVÉE D'HAUTOT ET RUE BOURGEOISE

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé EP-2025-0-76349-M7078-1-1-1 proposé par le Syndicat Départemental d'Energie SDE76, correspondant aux travaux d'éclairage public du secteur rue de la mairie, cavée d'hautot et rue bourgeoise

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 85 200 .00 € TTC avec une participation de la commune de 39 111 € TTC.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte le projet ci-dessus**
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au Budget Primitif 2026 à hauteur de 39 111 € TTC
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

S.D.E 76 - ADOPTION DE L'AVANT PROJET N° M7079 - ECLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DU TUNNEL

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé EP-2025-0-76349-M7079-1-1-1 proposé par le Syndicat Départemental d'Energie SDE76, correspondant aux travaux d'éclairage public du secteur chemin du tunnel

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 24 222 .00 € TTC avec une participation de la commune de 11 101.75 € TTC.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte le projet ci-dessus**
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au Budget Primitif 2026 à hauteur de 11 101.75 € TTC
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. Bernard LOUART au sujet notamment du Pacte Financier et Fiscal de Dieppe Maritime

Fin de la Séance 19h25